

<https://47.snuipp.fr/Dotation-carte-scolaire-2025>



Dotation carte scolaire 2025

- Paritarisme - Carte Scolaire -

Date de mise en ligne : jeudi 21 novembre 2024

Dernière mise à jour : 13 février 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Calendrier des opérations de la carte scolaire

- Du 15/10/24 au 13/11/24 : Envoi par les écoles des prévisions d'effectifs à l'administration.
- 16/12/24 : CSA Académique ; prévisions d'effectif pour la rentrée 2025.
- 17/01/25 : CSA Ministériel ; répartition de la dotation nationale dans les académies.
Ce CSA s'est réuni avec un mois de retard par rapport au calendrier habituel.
- 30/01/25 : CSA Académique ; répartition des « moyens » dans les départements de l'académie.
- 13/02/25 : CSA Départemental ; présentation par l'IA de ses mesures de carte scolaire.
- 14/03/25 : CDEN ; présentation des mesures de carte scolaire devant la « communauté éducative ».

Sommaire

- [Mesures de carte scolaire](#)
- [Dotation académique](#)
- [Dotation nationale](#)
- [Ruralité et critères sociaux](#)
- [Effectifs : constats et prévisions](#)
- [Fiche syndicale de suivi](#)

<!â€”insérer_sommaireâ†’

Le projet du gouvernement Barnier de supprimer 3 155 postes est abandonné.

Les dotations en postes sont de -470 nationalement dont -20 postes pour l'académie de Bordeaux et -1 poste pour le Lot-et-Garonne.

La DSDEN a annoncé la date du 13/02/2025 pour le CSAD qui dévoilera la liste des ouvertures/fermetures pour le département.

Mesures de carte scolaire

- Suite au CSAD du 13/02/25, voir l'article : [Mesures annoncées le 13/02/25](#)

Dotation académique

Au cours du CSA-Académique le 30 janvier, la rectrice a annoncé la répartition de la dotation dans les départements de l'académie.

Départements	Dotation 2025	Rappel Dotation 2024
--------------	---------------	----------------------

Dordogne	- 5	- 9
Gironde	- 10	- 17
Landes	- 1	- 6
Lot-et-Garonne	- 1	- 2
Pyrénées-Atlantiques	- 3	- 6
Total	- 20	- 40

Les graphiques de la dotation académique sur 10 ans :

Dotations Lot-et-Garonne Depuis la rentrée 2016 : + 27 postes	Dotations Académie de Bordeaux Depuis la rentrée 2016 : + 757 postes
https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L400xH227/variation_emplois_l_g-2-3c57e.svg	https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L400xH227/variation_emplois_acad_bdx-5e9d3.svg

Dotation nationale

Le 17 janvier, au cours du CSA-MEN la ministre a annoncé que les retraits d'emplois dans le premier degré étaient ramenés à 470, au lieu des 3 155 retraits initialement prévus dans le projet de budget 2025.

670 retraits de postes sont annoncés dans les départements, avec une réserve de 200 postes qui seront saupoudrés ici ou là au fil du temps et des besoins!

La répartition académique est la suivante :

Académies	Dotation	Académies	Dotation
Aix – Marseille	+ 39	Nancy – Metz	- 64
Amiens	- 29	Nantes	- 34
Besançon	- 32	Nice	+ 60
Bordeaux	- 20	Normandie	- 22

Dotation carte scolaire 2025

Clermont-Ferrand	- 31	Orléans – Tours	- 23
Corse	- 2	Paris	- 110
Créteil	- 30	Poitiers	- 30
Dijon	- 60	Reims	- 64
Grenoble	- 13	Rennes	- 20
Lille	- 127	Strasbourg	0
Limoges	- 5	Toulouse	- 22
Lyon	- 63	Versailles	- 30
Montpellier	- 10		
France métropolitaine : -742			
Guadeloupe	- 22	Martinique	- 21
Guyane	+ 35	Mayotte	+ 80
La Réunion	0		
DOM : + 72			
Sous-total : - 670			
Réserve : 200			
TOTAL : - 470			

[La Réunion : + 135 postes \[L'an dernier : + 9 postes\]](#) [Mayotte : + 155 postes \[L'an dernier : + 50 postes\]](#) [Guadeloupe : 0 poste \[L'an dernier : + 1 postes\]](#) [Martinique : 0 poste \[L'an dernier : 0 poste\]](#) [Cartographie FSU-SNUipp \(avec LibreOffice\) Répartition académique de la dotation du 1er degré – 2025](#) [Plus d'infos au survol de la souris](#) [Académie de Bordeaux : - 20 moyens \[2024 : -40 moyens\] - 20 - 20](#) [Académie de Grenoble : - 13 moyens \[2024 : -40 moyens\] - 13 - 13](#) [Académie de Corse : - 2 moyens \[2024 : + 5 moyens\] - 2 - 2](#) [Guyane : + 125 postes \[L'an dernier : + 59 postes\]](#) [Académie de Guyane : + 35 moyens \[2024 : + 115 moyens\] + 35 + 35](#) [Académie de Guadeloupe : - 22 moyens \[2024 : -52 moyens\] - 22 - 22](#) [Académie de Martinique : - 21 moyens \[2024 : -55 moyens\] - 21 - 21](#) [Académie de La Réunion : 0 moyen \[2024 : + 55 moyens\] + 0 0](#) [Académie de Mayotte : + 80 moyens \[2024 : + 190 moyens\] + 80 + 80](#) [Académie de Rennes : - 20 moyens \[2024 : -55 moyens\] - 20 - 20](#) [Académie de Poitiers : - 30](#)

[moyens \[2024 : -82 moyens\] - 30 - 30 Académie de Nantes : - 34 moyens \[2024 : -92 moyens\] - 34 - 34 Académie de Lille : - 127 moyens \[2024 : -219 moyens\] - 127 - 127 Académie d'Amiens : - 29 moyens \[2024 : -80 moyens\] - 29 - 29 Académie de Créteil : - 30 moyens \[2024 : + 130 moyens\] - 30 - 30 Académie de Versailles : - 30 moyens \[2024 : + 200 moyens\] - 30 - 30 Académie de Normandie : - 22 moyens \[2024 : -110 moyens\] - 22 - 22 Académie de Toulouse : - 22 moyens \[2024 : -33 moyens\] - 22 - 22 Académie de Montpellier : - 10 moyens \[2024 : + 10 moyens\] - 10 - 10 Académie d'Aix – Marseille : + 39 moyens \[2024 : 0 moyen\] + 39 + 39 Académie de Nice : + 60 moyens \[2024 : + 90 moyens\] + 60 + 60 Académie de Limoges : - 5 moyens \[2024 : -34 moyens\] - 5 - 5 Académie de Lyon : - 63 moyens \[2024 : -40 moyens\] - 63 - 63 Académie de Clermont-Ferrand : - 31 moyens \[2024 : -50 moyens\] - 31 - 31 Académie d'Orléans – Tours : - 23 moyens \[2024 : -70 moyens\] - 23 - 23 Académie de Besançon : - 32 moyens \[2024 : -70 moyens\] - 32 - 32 Académie de Strasbourg : 0 moyen \[2024 : -40 moyens\] + 0 0 Académie de Nancy – Metz : - 64 moyens \[2024 : -120 moyens\] - 64 - 64 Académie de Reims : - 64 moyens \[2024 : -90 moyens\] - 64 - 64 Académie de Dijon : - 60 moyens \[2024 : -98 moyens\] - 60 - 60 Académie de Paris : - 110 moyens \[2024 : -125 moyens\] - 110 - 110 TOTAL : - 670 - 670](#)

Ruralité et critères sociaux

Pour le Lot-et-Garonne :

- Si la part des élèves scolarisés en « école rurale » est très en deçà de celle de la Dordogne, elle reste néanmoins au-dessus de la moyenne de l'académie.

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Ruralité et critères sociaux 2024

- Pour les critères sociaux (taux d'élèves scolarisés dans les communes les plus pauvres), le Lot-et-Garonne est de loin - le plus impacté dans l'académie : le taux s'aggrave d'ailleurs de presque 5% en un an.

Et le Lot-et-Garonne n'est pas bien placé non plus si l'on regarde les chiffres nationaux : le département est classé au 9e rang de l'ensemble des départements de France métropolitaine (cf fichier joint).

Le fichier joint et le tableau ci-dessous sont issus du « Bilan de la rentrée 2024-2025 - premier degré public » présenté par le Ministère début janvier 2025 :

Part d'élèves dans une €! â†'	Commune rurale éloignée	Commune ou IRIS* du premier quintile de revenus fiscaux par UC
Dordogne	32,10 %	10,40 %
Gironde	5,10 %	11,00 %
Landes	15,30 %	4,30 %
Lot-et-Garonne	12,70 %	33,20 %
Pyrénées-Atlantiques	9,20 %	7,60 %
Bordeaux	10,50 %	11,70 %
*IRIS : « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique »		

Effectifs : constats et prévisions

- **Les prévisions d'effectif**, établies après les remontées des écoles dans Onde, servent à la rectrice pour sa répartition de la dotation nationale.

Ces prévisions ont été présentées au cours du CSA-Académique le 16/12/24 : une forte baisse est annoncée pour le Lot-et-Garonne.

Par départements	Constat Rentrée 2024	Prévision Rentrée 2025	Écart prévisionnel 2025/2024	Écart en %
Dordogne	26 887	26 361	- 526	- 1,96%
Gironde	132 141	130 434	- 1 707	- 1,29%
Landes	30 751	30 487	- 264	- 0,86%
Lot-et-Garonne	24 078	23 540	- 538	- 2,23%
Pyrénées-Atlantiques	41 117	40 547	- 570	- 1,39%
Total	254 974	251 369	-3 605	- 1,41%

Par niveau d'enseignement	Constat Rentrée 2024	Prévision Rentrée 2025	Écart prévisionnel 2025/2024	Écart en %
2 ans	1 369	1 259	- 110	- 8,04%
3 ans	29 633	29 210	- 423	- 1,43%
4 ans	29 911	30 266	+ 355	+ 1,19%
5 ans et +	30 706	30 442	- 264	- 0,86%
PREELEMENTAIRE	91 619	91 177	- 442	- 0,48%
CP	30 799	30 533	- 266	- 0,86%
CE1	31 489	30 842	- 647	- 2,05%
CE2	32 120	31 611	- 509	- 1,58%

Dotation carte scolaire 2025

CM1	32 790	31 896	- 894	- 2,73%
CM2	33 822	32 919	- 903	- 2,67%
ELEMENTAIRE	161 020	157 801	- 3 219	- 2,00%
ULIS	2 335	2 391	+ 56	+ 2,40%
Total	254 974	251 369	- 3 605	- 1,41%

- **Les constats de rentrée** ont été présentés au cours du CSA-Académique le 16/12/24 :

Par départements	Constat Rentrée 2023	Constat Rentrée 2024	Écart constaté 2024/2023	Écart en %
Dordogne	27 359	26 887	- 472	- 1,76%
Gironde	133 605	132 141	- 1 464	- 1,11%
Landes	31 277	30 751	- 526	- 1,71%
Lot-et-Garonne	24 645	24 078	- 567	- 2,35%
Pyrénées-Atlantiques	41 671	41 117	- 554	- 1,35%
Total	258 557	254 974	- 3 583	- 1,41%

Par niveau d'enseignement	Constat Rentrée 2023	Constat Rentrée 2024	Écart constaté 2024/2023	Écart en %
2 ans	1 390	1 369	- 21	- 1,53%
3 ans	29 285	29 633	+ 348	+ 1,17%
4 ans	30 175	29 911	- 264	- 0,88%
5 ans et +	30 994	30 706	- 288	- 0,94%

PREELEMENTAIRE	91 844	91 619	- 225	- 0,25%
CP	31 454	30 799	- 655	- 2,13%
CE1	31 989	31 489	- 500	- 1,59%
CE2	33 026	32 120	- 906	- 2,82%
CM1	33 698	32 790	- 908	- 2,77%
CM2	34 211	33 822	- 389	- 1,15%
ELEMENTAIRE	164 378	161 020	- 3 358	- 2,09%
ULIS	2 335	2 335	+	+ 0,00%
Total	258 557	254 974	- 3 583	- 1,41%

• **Les graphiques des constats de rentrée sur 10 ans :**

Constats de rentrée Lot-et-Garonne Depuis la rentrée 2015 : - 2 804 élèves	Constats de rentrée Académie de Bordeaux Depuis la rentrée 2015 : - 16 517 élèves
https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L400xH225/constat_1er_degre_l_g-4b76d.svg	https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L400xH225/constat_1er_degre_acad_bdx-58e24.svg

Fiche syndicale de suivi

Afin de préparer les opérations de carte scolaire, vous trouverez ci-joint la fiche syndicale de suivi à nous retourner par courriel.

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Carte scolaire 2025 Fiche syndicale

Il est inutile d'imprimer cette fiche pour la renseigner :

1. Enregistrez tout d'abord le fichier sur votre ordinateur.
2. Ouvrez-le, et renseignez tout ce qui doit l'être.
3. Enregistrez de nouveau le fichier renseigné.
4. Envoyez-nous un courriel avec le fichier en pièce jointe.